

Le MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à effectuer les virements ci-après:

- a) du Chap. 940 art. 660: Fêtes et cérémonies 200.000.-
- Pour le Chap. 934 art. 667: Frais de mission des Maires et Adjointes 200.000.-

Je mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
 H. Bevis le 24 Novembre 1966
 P. C. Prefet
 Le Secrétaire Général
 Signé: J. Cluchart

b) le Maire demande le virement de la somme de 1.073.625 Frs
 émise au chapitre 964 article 6409
 pour le chapitre 940 article 657:

Subvention à l'Association Générale des Etudiants réuniennais	50.000 Frs
Subvention à la Société Ouvrière (R. Kaffenner)	50.000 Frs
Subvention aux colonies de vacances A.S.S. Parents de 95 M. Fallard	200.000 Frs
Subvention aux clubs cyclistes A.S.C.D. G.C.R.	200.000 Frs
Subvention à l'Harmonie Municipale H. Bevis	100.000 Frs
Subvention à l'Académie Rhodanienne des Lettres	50.000 Frs
Subvention au Comité Réuniennais de natation H. Bevis	20.000 Frs
Subvention au Judo Club H. Bevis	100.000 Frs
Subvention à la Section Cantonale des Anciens Combattants	100.000 Frs
Subvention à l'Association Nationale des Amis des Polices	50.000 Frs
Subvention à la Maison des Jeunes R. Jules Aubert	200.000 Frs

Mis aux voix le virement ci-dessus est adopté à l'unanimité.

D'autre part, le Maire demande d'approuver la dépense de 5.615 Frs pour l'Association des Maires de la Réunion, soit 3 Frs par habitant.

A l'unanimité, le Conseil ratifie la dépense ci-dessus.

Approuvé
 H. Bevis le 1^{er} Décembre 1966
 P. C. Prefet
 Le Secrétaire Général
 Signé: J. Cluchart

Le Maire demande d'approuver les virements de crédits ci-après :

Section d'investissement :

Le Maire demande d'approuver les virements de crédits ci-après :

Chapitre 902 article 316 : Travaux accessoires au réseau d'assainissement	2.603.220.-
---	-------------

pour :

deliberations
Chapitre 901 article 2313.04 : Réfection de la voirie :

- Rue Marshal Leclerc	1.810.325.-
- Trottoir Pont du Butor ..	792.895.-
	<hr/>
	2.603.220.-

des Camp. 001 art. 2308-09 : Cba des Bois de Nèfles et
Montgaillard. 79.220.-

Affectation reliquats FIDOM

Engagement des rues ... 84.125.-
Station de traitement et de ...

Le Maire informe le Conseil Municipal que des reliquats demeurant inutilisés à certains articles du FIDOM, il convient de demander au Préfet l'affectation de ces reliquats à un chapitre insuffisamment doté, savoir :

La désaffectation des reliquats suivants :

2003 - Routes ... 1.201.225.-
Chemin Bois de Nèfles et Montgaillard 39 289

2044 - Adduction d'eau - Remunération du personnel ... 16.0585.473.-
Station de pompage 11.066.013.-
Canal du Brûlé - Charbon Social 27.000.000.-

2047 - Urbanisme
Aménagement des rues 94 125

2051 - Cantines scolaires
Cant'ne scolaire Bretagne 16 228

1 801 228

pour doter le Chapitre :

2045 - Assainissement

Assainissement rue Pont Neuf et ruelle Nicole de la Serve
..... 1 801 228

A l'unanimité le Conseil Municipal autorise le Maire à demander au
Préfet l'autorisation d'effectuer les opérations ci-dessus.

*Vu et approuvé
à Paris le 19 Mai 1967
Le Préfet
J. Vandervliet*

Section de fonctionnement :

du Chapitre 931 article 610 - Rémunération du personnel per-
manent 16.000.000. -
- 931 article 618 - Charges Sociales 11.000.000. -
27.000.000. -

pour les chapitres ci-après :

- 932 article 634 : Electricité, eau 4.000.000. -
- 932 article 626 : Charges sur ex. antérieure 1.500.000. -
- 936 article 603 : Carburant 2.000.000. -
- 936 article 611 : Rémunération du Personnel temporaire 5.000.000. -
- 936 article 618 : Charges Sociales 7.000.000. -
- 936 article 634 : Electricité, eau 7.500.000. -
27.000.000. -

Les propositions ci-dessus sont adoptées, à l'unanimité, par
le Conseil Municipal.